

CANADA.

QUÉBEC, 14 AOÛT 1875.

M. Langevin.

M. Langevin nous répond lui-même dans son organe, ce matin, et quelle réponse nous fait-il ? Il trouve qu'il est inutile de parler de l'intercolonial, des marchands de bois, etc., etc., et que nous voulons changer le terrain de la discussion, la question devant la public et celle-ci : M. Joly a accusé M. Langevin d'avoir gardé pour lui les \$32,600 reçus de Sir Hugh Allan pour les élections. Pardon, M. Langevin, nous restons sur le véritable terrain de la discussion, en supposant que M. Joly vous ait véritablement accusé d'avoir gardé les \$32,600 en question, car si vous recevez de divers individus \$100,000 il vous sera probablement facile de prouver que vous n'avez pas gardé ces \$32,600. Il serait donc important de savoir ce que vous auriez fait du reste de ces \$100,000.

Il est plus probable que vous n'avez pas mis, sur chaque sou donné, l'empreinte du nom de Sir Hugh et que les recrus ne comportent pas de cet argent. Mais en supposant même que les recrus portent que l'argent vient de Sir Hugh, cela ne prouve encore rien : \$32,600, reçus de MM. McGreevy, Glover, Fry, Home, Macdonald, etc., peuvent facilement remplacer les \$32,600 de Sir Hugh.

Comme vous voyez, tout s'enchevêtre et la preuve a besoin d'être complète. Si nous parlons ainsi, ce n'est pas pour nous, car nous n'avons pas accusé, mais pour vous, M. Langevin, qui voulez une réhabilitation et la demandez au public, qui vous repousse pour mille autres raisons.

Si nous n'avons été plusieurs jours sans parler « c'est que nous étions absents pour une autre cause. » Il paraît que M. Joly n'a pas accusé M. Langevin d'avoir gardé les \$32,600 et s'est contenté de l'appeler, comme presque tout le monde avant lui, d'homme aux \$32,600. Mais l'indélicat, que le public ne serait pas satisfait d'une enquête secrète pour des faits publics et que le public se soit le droit de juger. On pourrait montrer à M. Joly des recrus pour \$32,600 et croit-on que cela réglerait la question, quand le total des sommes reçues de toutes parts, dépasse plusieurs fois ce montant ?

M. Langevin prétendrait-il qu'il n'a pas employé un sou des souscriptions des entrepreneurs et autres à payer les frais de ses élections ? S'il le prétend, c'est encore une raison de donner un détail complet de toutes les sommes reçues et payées. Puisque l'on en est à régler les comptes et à liquider, l'inventaire et l'examen des livres doivent être complets : autrement l'opinion publique ne sera jamais satisfaite.

L'ancien ministre des travaux publics croit avoir joué un bon tour aux libéraux, en ne donnant pas de recrus, mais en exigeant de tous les infortunés auxquels il donnait de l'argent. Nous avons dit que ce genre de caractère M. Langevin et méritait à son honneur égoïste, nous allons le prouver. En effet, quand il recevait clandestinement \$32,600, il ne croyait pas devoir en rendre compte au public et voulait seulement se protéger contre les insinuations possibles des entrepreneurs déshérités ; mais il avait soin, en même temps, de prendre des recrus des candidats amis pour les leur ou les exposer, s'ils songeaient, un jour, à vouloir secouer le joug de fer qu'il faisait peser sur eux. Voilà l'homme tout entier ! C'est odieux mais c'est vrai.

Sa tyrannie et son despotisme sont antérieurs à sa chute et y ont largement contribué. Avec plus d'humanité, plus de cœur, plus de largeur d'esprit, il fût tombé plus doucement et eût conservé des amis, tandis que tout le monde, conservateurs comme libéraux, s'est repoussé de son effrolement. Quand on ne pense qu'à soi, on est laissé seul dans le malheur, et voilà ce qui lui est arrivé.

« Le coup d'assommoir » porté par vous, M. Langevin, n'en est pas un, puisque M. Gauthier n'aurait tout au plus que dépensé son argent, dans une lutte où vous le trahissiez, espérant que l'immense fortune de son adversaire vous débarrasserait l'un homme qui vous gênait dans vos absurdes aspirations. Vous vous étiez emparé du maréchal de St-Georges et il vous a écrasé. Aussi, vous l'avez ramassé dans un cimetière. C'était d'un sinistre augure. Il sentait l'odeur du cadavre !

Si les entrepreneurs de l'intercolonial n'ont jamais été sous le contrôle du ministre des travaux publics, pour quoi les avez-vous si largement fait sucer ? Du reste, ceux qui connaissent le mécanisme du gouvernement savent ce que vaut cette réponse de M. Langevin. Ils savent qu'il faut, en définitive, aller au commissaire des travaux publics pour les extras ; ils savent comment ont été faites des avances considérables, jamais remboursées, et obtenu d'autres montants considérables par des actes de la Chambre, au moyen des majorités achetées avec les \$350,000 de Sir Hugh et l'argent des autres entrepreneurs.

La lâche crainte de M. Langevin d'avoir sacrifié ces hommes en les poussant à faire des travaux dont il ne gardait aucun souvenir par écrit. L'égoïsme toujours !

Cet homme qui ose, après deux ans, réclamer la sympathie publique contre ce qu'il appelle une calomnie, a cependant recouru au même moyen contre celui qu'il voulait perdre et qui l'a

écrasé. Le lecteur sait que nous ne nous occupons pas des égoïstes ; mais nous le défions, lui, M. Larévin, de prouver ce qu'il avance si mensongèrement.

Puisqu'il se met en scène, nous n'aurons pas d'objection à nous occuper de lui d'une manière toute spéciale et de passer en revue les causes de son éternelle décadence.

A l'occasion des désastres de la banque Jacques-Cartier, nous exprimions, pour la dixième fois, une opinion qui prévalait généralement aujourd'hui, à savoir : qu'il n'existe aucun contrôle réel sur nos institutions financières et que les millions qui s'y trouvent, comme actions ou comme dépôts, sont entièrement à la merci des directeurs ou du caissier.

Les actionnaires et les déposants, se fiant sur les dividendes et les rapports annuels ou semi-annuels de la direction, sont sans défense et, un bon matin, se trouvent ruinés.

N'y aurait-il pas un remède à un état de chose aussi alarmant et aussi plein de périls ? On ne saurait certainement pas le trouver dans le droit que l'on accorderait à chaque actionnaire d'intervenir, à chaque instant, dans les transactions de la banque et de les exposer au public. Cette espèce de contrôle conduirait inévitablement l'institution à la ruine et rendrait impossible le commerce banquier. Elle aurait précisément le même effet qu'un article malveillant d'une gazette. Mais des inspecteurs officiels habiles, nommés par le gouvernement et tenus au secret, par le serment d'office, donneraient le contrôle désiré.

Ces inspecteurs seraient tenus de rapporter au gouvernement ce qu'ils verraient et de l'éclairer pleinement sur la situation réelle de chaque institution financière. La règle s'appliquerait également aux banques d'épargne qui ont eu, elles aussi, leurs désastres, par manque de contrôle et de surveillance.

Le salaire de ces fonctionnaires importants pourrait être payé à l'aide d'une légère taxe sur les banques.

Ces officiers, arrivant soudainement tantôt sur une institution, tantôt sur l'autre, les prendraient pour ainsi dire sur le fait et parviendraient par là à une parfaite connaissance de la vérité, dans la plus grande des cas.

Si, ce remède n'est pas employé les désastres se renouveleront et la confiance dans la stabilité des institutions même les plus sagement dirigées finira par s'éteindre entièrement.

Il faudrait publier les noms des actionnaires de la banque Jacques-Cartier et les montants souscrits et payés par chacun d'eux, pour donner une idée de la désolation que la chute de cette importante institution doit produire parmi des centaines de familles, jusque la fortunées ou dans l'aisance, et maintenant complètement ruinées.

En présence d'un pareil malheur, qui peut être suivi d'autres semblables, ne sommes-nous pas justifiable d'invoquer le gouvernement fédéral à prendre la question en sa plus sérieuse considération et à rechercher les moyens de protéger au moins l'avenir.

Un journal se plaint que la corporation ne paie pas de nouvelles sommes à la compagnie du chemin de fer de la Rive Nord ; mais cette compagnie vient de déclarer, solennellement, qu'elle est incapable de faire le chemin. Sous ces circonstances, s'ils payaient les membres du Conseil seraient personnellement responsables de tout nouveau paiement fait, et, en réalité, la corporation, après la déclaration de la compagnie, est en droit de réclamer le remboursement des sommes déjà payées.

C'est l'on veut de ces données encore près de \$80,000 à l'entrepreneur et de charger d'autant les pauvres contribuables, sans s'occuper de leur donner un chemin, qui serait la seule compensation pour un aussi énorme sacrifice.

Si nous voulons que le gouvernement fasse le chemin, c'est dans le seul intérêt de l'entreprise et de la ville qui, avec l'entrepreneur, paierait un million pour rien. Nous ne demandons pas qu'on ruine l'entrepreneur ; mais qu'on le désintéresse en équité, et que l'on se débarrasse de cette lourde dette de moulin qui tient le chemin au fond de l'eau.

Cette voie, comme celles de toutes les banques, est, d'abord, entourée d'une marmite épaisse, blindée à l'intérieur et étamée à l'extérieur et contre le feu et contre les voleurs, et, de plus, protégée par tous les moyens mécaniques et scientifiques qui permettraient de saisir les voleurs, à l'instant d'une tentative d'infraction. Mais ce qui la distingue de toutes les autres, ce sont ses arrangements intérieurs pour l'utilité et la commodité de la banque, lesquels se divisent en deux sections, la grande, destinée aux livres, et la petite, la transversale, appropriée aux recrus et autres documents de cette nature.

La première a une longueur de 17 pieds et demi, sur une hauteur de 12 pieds, et ses six tablettes sont divisées en 24 grands compartiments chacune.

La seconde, qui a neuf pieds de longueur sur 12 de hauteur, est partagée en trois grandes divisions, comprenant chacune 72 castins, et des portes en fer couvrant tout

l'ensemble de la construction intérieure.

Les grandes tablettes, qui sont faites du meilleur fer, sont soutenues aussi par des supports en fer qui, tout en assurant la solidité, ajoutent aussi à celle de la voûte elle-même. Les castins de la petite section sont en fer-blanc.

La construction des tablettes est telle que les livres ne pourront en atteindre tout à fait le fond et échapperont ainsi à l'humidité.

L'ensemble est d'un beau travail et il faut en féliciter M. Philippe Whitey, qui en a fait le plan et l'a si habilement exécuté.

Ce résultat nous engage, pour la deuxième fois, à faire cette réflexion que nous n'avons pas besoin d'aller ailleurs pour l'accomplissement des travaux les plus difficiles.

Nouvelles générales.

La pétition concernant la contestation de l'élection du comté de Portneuf a été présentée, hier matin. Elle est signée par M. Isidore Morissette et M. G. J. Rinfret. M. Langevin conduira cette contestation.

CONVERSIONS AU CATHOLICISME.

On annonce de Würzburg (Bavière), que le baron de Fuchs, épouse d'un fonctionnaire bavarois, s'est récemment converti au catholicisme. Dans la même ville, dix autres protestants distingués, jadis ennemis de la sainte Eglise, suivent les instructions religieuses et se préparent à abjurer également le protestantisme.

L'Eglise ne manque donc pas de conversions au milieu même des plus terribles persécutions. Jamais, peut-être, depuis les premiers siècles, n'y a eu époque aussi riche en conversions que la nôtre, et Dieu paraît se plaire à montrer par là à nos ennemis l'invincible de leurs efforts pour détruire l'Eglise.

Le chemin de fer de la Rive Nord.

On lit dans le *Norveau-Monde* de jeudi :

« C'est aujourd'hui qu'a lieu à Québec l'assemblée des actionnaires de ce chemin, et si nous en devons croire la rumeur, il serait décidé dans cette assemblée que la compagnie se désiste de ses privilèges et remette l'œuvre entre les mains du gouvernement qui serait, par là, disposé à s'en charger.

« Considérées à ce point de vue, les délibérations de l'assemblée en question deviennent très-importantes et il est public tout entier y prêter la plus sérieuse attention. La politique que l'on suppose devoir être suivie par le gouvernement sur cette question est, à notre point de vue, nous l'avons dit déjà, la plus sage et la plus efficace. En s'emparant du chemin, le gouvernement fera rendre la confiance chez tous ceux qui attendent avec anxiété la construction de ce long temps promise et toujours retardée de ce chemin de fer, et assurera ainsi à une partie considérable du pays les avantages incontestables de cette voie de communication.

« Et ce que nous disons ici du chemin de la Rive Nord, nous le dirons également du chemin de Colonisation du Nord. Il y a de graves intérêts liés à la prompt exécution de cette entreprise nationale, et tout en faisant un acte de sage politique, le gouvernement viendrait en aide à des institutions qui sont d'une grande utilité pour le pays.

« La compagnie, dont Sir Hugh Allen est Président, ne peut évidemment mener à fin les travaux commencés, et il lui est impossible de satisfaire aux exigences de la situation qui lui est faite maintenant.

« Cette situation résulte de divers incidents dont nous avons déjà expliqué la production, et qui devraient, à notre sens, contribuer puissamment à faire adopter par le gouvernement la politique que nous avons déjà suggérée. Il y a aujourd'hui un immense discrédit sur la entreprise de chemins de fer, et c'est le temps pour les gouvernements de se montrer sages et prudents.

« Dans le cas actuel, dès l'instant que les ministres locaux décident d'adopter comme leur politique, la conduite que nous leur suggérons, la confiance ébranlée du public renait, de justes et importantes réclamations aujourd'hui dépréciées acquièrent une valeur raisonnable, le crédit en général reprend de la vigueur et le commerce se sent puissamment soulagé. Ces divers motifs, sans doute, ne seraient pas si de mise, s'il s'agissait de recommander une politique fautive ou dangereuse, ou encore, si, pour satisfaire à tous ces besoins divers, il était nécessaire d'augmenter l'endettement des risques et des sacrifices à encourir ; mais, comme on le sait, il n'est question de rien de semblable à tout cela dans le cas présent, et le gouvernement n'a pas à se laisser guider par des considérations étrangères à celles qui touchent aux véritables intérêts de la province. »

Justice Égale.

On lit dans le *Bien-Public* :

« Il vient de se terminer, en Angleterre, un procès qui place plusieurs des chefs de torts dans une position peu enviable. Voici, en peu de mots, ce dont il s'agit : Des spéculateurs d'Ontario étaient venus en possession de puits d'huile de pétrole, résolurent de former une compagnie pour les exploiter, et ils s'adressèrent tout naturellement aux capitalistes anglais.

« Dans le but de donner meilleure figure à leur affaire, il fallait mettre en tête du prospectus des noms réputés respectables. Les spéculateurs s'adressèrent à M. John Carling, ancien membre du cabinet local, à M. Walsby, ancien député et l'un des commissaires du chemin de fer intercolonial, au major Walker, vice-président de la compagnie du chemin de fer du Pacifique, et à M. Hespeler, manufacturier.

« Ces messieurs, moyennant le don de £4,000 de parts payées, consentirent à prêter leurs noms pour tromper le public et les capitalistes anglais.

« Le plan réussit ; le capital fut souscrit et payé ; mais bientôt les actionnaires s'aperçurent de la fraude, et des procès furent intentés pour forcer les patriotes directeurs à payer leurs parts comme les autres actionnaires et à supporter ainsi leur juste proportion des pertes.

« Jugement a été rendu, il y a quelques semaines. Le juge Jessel acquitta la transaction de fraude et condamna MM. Carling, Walsby, Walker et Hespeler à payer leurs versements et les frais de la poursuite.

« Ce résultat a fait sensation dans l'Ontario. Les journaux toriens voyant leurs chefs convaincus de fraude, s'efforcèrent de les défendre et d'exonérer leur parti de l'odieux qui lui revenait. La réusssite mieux s'il n'avaient pas érigé en principe et en pratique le système de faire porter au parti de la Réforme la responsabilité des fautes individuelles de chacun de ses membres. »

« Au sujet du rapatriement nous lisons dans l'*Avenir National* de Troy :

« Nous avons lu avec beaucoup d'intérêt le rapport de M. Ferd. Gagnon, agent de rapatriement du gouvernement de Québec, dans les États-Unis.

« D'après ce rapport nous voyons que ce monsieur a fait une voyage l'ouvrage et qu'il n'a obtenu qu'un maigre résultat. CENT ONZE certificats ont été octroyés depuis la mise en force de la fameuse loi du cabinet de Boucherville. Voilà tout.

« Nous voyons avec plaisir que M. Gagnon comprend sa mission ; ses suggestions sont pleines d'à propos et ses suggestions les plus grandes considérations de la part du gouvernement de Québec.

« Nous avons déjà formé, dans Cohoc, une société de colonisation et manufacturière, et nous n'attendons qu'une réponse du gouvernement pour diriger vers la patrie une centaine de colons. Déjà une requête a été expédiée à l'honorable P. Garneau, mais elle est restée sans réponse, et cependant elle méritait la plus grande considération, puisqu'elle exprimait les opinions de plus de deux cents Canadiens. Mais, que nous venons, il paraît que l'on nous a dit si peu de bas, que l'on s'occupe fort peu de ce que nous pourrions leur demander.

« Cependant, nous avons encore foi dans la patrie, et nous attendons encore un mois avant de nous prononcer contre la question du rapatriement, si le gouvernement persiste à garder un silence aussi méprisant à l'égard de la société de Cohoc. »

CONSEIL DE VILLE.

À la séance du Conseil de Ville, hier au soir, M. le conseiller Smith a présenté un rapport du comité des règlements soumettant un projet de règlement pour forcer les photographes et les barbiers à fermer leurs boutiques, le dimanche.

Un rapport du comité des marchés commandant d'accorder à J. B. Bertrand et Cie, le contrat pour la construction d'une halle, en dehors de la porte Saint-Jean, est renvoyé au comité des finances, après discussion.

M. le conseiller Russell, en parlant de la malheureuse affaire de l'autre nuit, dit que ce meurtre n'aurait pas été commis, si l'on avait mis en force le règlement des charrettes.

M. le maire suppléant dit qu'il fera tout en son pouvoir pour faire exécuter la loi. Il a dit aussi qu'il avait déjà attiré l'attention du chef de police sur cette loi, mais sans résultat.

BULLETIN TÉLÉGRAPHIQUE.

Service général.

DEPRE HEB DE CE MATIN.

AMSTERDAM.

Londres, 13 août.

Le Parlement a été prorogé, aujourd'hui, jusqu'au 29 novembre.

Dans son discours d'adieu la Reine a exprimé l'espoir et la confiance que la paix de l'Europe sera maintenue.

Une dépêche spéciale de Berlin annonce que l'Evêque de Gœttinge qui a agi, jusqu'à ce jour, en faveur de la cause de l'archevêque de Cologne, a été chassé de la Province par le gouvernement.

Une dépêche au *Standard* signale un ouragan et un orage de grêle à Poitiers, à 20 milles au sud-ouest de Paris. Plusieurs maisons ont été découvertes et des chais et cheminées démolies. Dans les environs de la ville, sur une distance de plusieurs milles, dans toutes les directions, l'ouragan a tué des bestiaux et a détruit des arbres fruitiers et des vignes. Plusieurs personnes ont été blessées par les débris qui étaient projetés en l'air. Plusieurs autres personnes ont été tuées ou blessées par les débris qui étaient projetés en l'air.

Une dépêche de Berlin mande au *Post*, que le gouvernement allemand a adressé une plainte formelle à la Russie relativement à la récente violation de la frontière à Dou Brown. Le soldat russe qui a provoqué le différend est mort de ses blessures.

ALLEMAGNE.

Berlin, 15 août.

Herr Hertling, candidat ultramontain, a été élu à Coblentz, par le Parlement allemand, par 500 voix de majorité.

NEW-YORK, 13 août.

Une dépêche spéciale de Londres, annonce que Webb qui est parti, hier, à la nage pour traverser la Manche sans l'aide d'un appareil, a été arrêté à moitié de la traversée. Il était dans la meilleure condition possible et croit qu'il eût pu franchir toute la distance, n'eût été la rigueur de la mer.

Une autre dépêche de Londres dit que l'amélioration se maintient dans les cercles financiers, et toute appréhension concernant une dépression nouvelle ou quelque désastre est évanouie. « L'ouverture du marché s'est manifestée une plus grande activité et la perspective est plus satisfaisante. L'amélioration est plus sensible sur les garanties américaines que sur d'autres classes d'obligations. »

Le meurtre de la rue Saint-Louis.

Les quinze jurés nommés pour faire l'enquête sont :

MM. Jos. Coveney, R. Edwards, P. A. Pfeiffer, C. Heavens, W. H. Miller, J. B. Smith, P. O'Regan, J. Richardson, C. P. Anderson, H. Glass, R. Freeman, J. McGinnis, M. Mahony, S. Black et J. Jesse. M. H. Freeman a été élu président à l'unanimité.

L'enquête, commencée à 10 heures le matin, ne s'est terminée qu'à 8 heures et demie, hier au soir.

Le premier témoin, François Régis Blais, commis à la buvette de l'Hôtel Saint-Louis, dit qu'au moment où fermait la maison il vit Murphy qui se dégagea des mains de Clarke, qui lui dit qu'il était son prisonnier. Il entendit Flanagan dire à l'homme de police de laisser aller Murphy, qu'il le conduirait chez lui. Clarke refusa en disant qu'il lui avait donné toutes les chances de s'en aller. Alors il vit Murphy saisir Clarke à la gorge, en disant qu'il l'étoufferait, le renverser par terre et lui frapper la tête contre le trottoir. Un homme de police survint et fit Murphy prisonnier. Quand on transporta Clarke dans l'hôtel, le témoin le vit respirer deux fois. Un instant après, un médecin vint et dit qu'il était mort. Il avait le derrière de la tête brisée et le sang coulait en abondance.

Charles Caxhill, fabricant de billards à l'Hôtel Saint-Louis, donne un témoignage à peu près analogue au précédent. Il dit que Murphy était sous l'influence de la boisson. Son témoignage tend à disculper Flanagan.

A. L. Smith, qui demeure vis-à-vis, et Terence Ganary, charretier, n'ont rien dit de particulier dans leurs témoignages, qui n'ait été dit dans les précédents. Ce dernier a dit n'avoir rien vu dans les mains de Murphy qu'un parapluie pendant la soirée. Il n'a pas vu la voiture de Murphy.

Le constable Marcoux dit qu'il est arrivé sur les lieux en entendant des appels à la police. Quand il arriva Murphy, celui-ci fit quelque résistance. Il a remarqué qu'il avait vu, mais il savait parfaitement ce qu'il faisait. Il n'a pas vu Flanagan.

Le capitaine Heigham et George Skellington s'accordent à dire que Murphy était ivre. Skellington dit avoir examiné son wagon et y avoir trouvé un instrument, un *rench* dont les charretiers se servent souvent.

Daniel Fitzpatrick dit avoir vu Murphy frapper Clarke à diverses reprises et qu'il n'y avait personne de la côté de lui.

Edward Flanagan, l'un des prisonniers, a été interrogé sur la demande de M. R. Allen et dit que Murphy avait bu et qu'il ne voulait pas s'en aller chez lui. Il entendit Flanagan dire à Murphy ces mots : « Je vous ai dit deux ou trois fois, ce soir de vous en aller. L'homme de police le saisit par la basque de son habit et tous deux se saisirent et luttèrent quelques instants jusqu'à ce que le défunt tomba sur le trottoir sous Murphy. Il a ensuite entendu du bruit, mais il ne sait si ce bruit était produit par les coups donnés avec les mains et la tête qui tombait sur le trottoir. Il n'a pas voulu voir. Flanagan a reconnu le *rench* de Murphy dans celui qu'on lui a montré.

Après le rapport du Dr. Henry Russell qui a fait l'examen du cadavre l'enquête a été close et après trois quarts d'heure de délibération les jurés ont rendu le verdict suivant :

« George Clarke est mort le 13 jour d'août courant, dans la cité et le district de Québec, des blessures reçues à la tête, et qui lui ont été infligées par Robert Murphy, ci-devant de la dite cité de Québec, en broyant la tête du défunt, en face de l'Hôtel Saint-Louis, rue Saint-Louis. »

Après le verdict Murphy a montré la même indifférence que pendant l'enquête. Il a été conduit à la prison enchaîné. Flanagan a été mis en liberté, après avoir donné des assurances qu'il comparaitrait comme témoin quand il sera appelé à le faire.

COUR DE POLICE.

Audience du 14 août.

Devant Wm. Miller, juge, J. P.

Dans la cause d'Edw. Leveson vs. Joseph et Nicolas Froehlich, par assaut et batt. etc. Joseph Froehlich est condamné à un an de prison et les frais ou à un mois de prison, et la cause contre Nap. Leveson est renvoyée avec déni.

Paul Albert, de Clermont vs. Victor Wagner, par assaut et batt. etc. Le défendeur dans cette cause est condamné à dix châtiments et les frais ou à un mois de prison.

Alphonse Clermont vs. Victor Wagner, par assaut et batt. etc. Le défendeur dans cette cause est condamné à dix châtiments et les frais ou à un mois de prison.

Edw. Patrick Clarke, sergent dans la batterie artillerie, contre le défendeur, accusé de larcin et de vol. Le défendeur est condamné à six mois de prison.

Bibliographie.—M. Toussaint publie, en ce moment, une nouvelle édition de son traité d'arithmétique, (complet). La méthode de l'unité y est introduite.

Cet ouvrage sera suivi d'un traité d'algèbre contenant tout ce qui est nécessaire pour obtenir un diplôme d'école modèle et académique. Nous croyons que ce traité pourra convenir à toutes les institutions classiques.

L'ouvrage sera prêt pour le commencement de l'année scolaire.

FAITS DIVERS.

On dit que l'on fait signer dans les quartiers Saint-Louis et du Palais une pétition contre le déplacement du marché de la Haute-ville et la réfection d'un marché nouveau, en dehors de la porte Saint-Jean.

On nous dit que le magnifique orchestre de St-Roch, dirigé par M. Roch Lyonnais, qui en est l'organisateur, jouera, demain, à 4 heures de l'après-midi, au salut de la chapelle des congréganistes de St-Roch. Si nous en croyons ceux qui l'ont entendue exécuter, c'est une des plus fortes organisations musicales qui existent en cette ville.

—Ce matin, une femme a été surprise en flagrant délit de vol, sur le marché Champlain. Une jeune femme était occupée à acheter qu'une chose lorsque tout à coup elle sentit une pression au cou. Elle porta de suite la main à la poche de sa robe et rencontra une main qui avait saisi son portefeuille et faisait un mouvement de bas en haut pour se l'arracher avec son précieux fardeau. Alors elle s'empara de cette main et la retira si vivement que le port-monnaie fut lancé en l'air au-dessus de leur tête. Un sergent de ville, se trouva à point pour arrêter la voleuse qui est bien connue, dit-on, de la police.

—Un douloureux accident est arrivé, jeudi soir, dans le moulin de MM. Ross, Ritchie et Co., aux Trois Rivières. Un nommé Pierre Augé, en essayant de mettre une courroie, a été enlevé de terre et tué instantanément.

—Jeudi soir, un matelot du navire *Orléans*, du nom de Richard Hamley, s'est tué en tombant accidentellement dans la cale de ce bâtiment. Verdict : mort accidentelle.

Le coronar a été appelé, cette après-midi, à tenir une enquête, à Beaumont, sur le corps d'un noyé inconnu.

—Le vapeur *Union* partira, lundi matin, à 7 heures et demie pour la Rivière-Ouelle.

—Le vapeur *Sarmatian* a passé à la Pointe au Père, ce matin.

La barque *Sophie* a été jetée à la côte à St-Flavie, et a été remise à flot, hier. Elle a un chargement de madrier pour Londres.

La barque *Capila* est à flot à l'Ange de Grand-Méris. Elle a une voile défilée. Le chargement du pont a été jeté par dessus bord.

—Le navire *Zurich* a été à la côte à St-Méris. Le *Zurich* a un chargement de bois pour New-Castle.

LA RECOLTE.—La semaine dernière, nous avons eu occasion de voyager dans les comtés de Bagot, de Saint-Hyacinthe et de Rouville. Partout, dans ces comtés, le grain a la plus belle apparence, et promet une abondante récolte. La même dans les autres parties de la Province, la foie a souffert de la sécheresse au commencement du printemps. Cependant la récolte de foin ne sera pas au-dessous de la moyenne, et même en plusieurs endroits, elle l'emportera sur celle de l'année dernière. On peut dire la même chose des légumes. Les fruits communs, qui se recoltent ordinairement dans les jardins, sont en assez grande abondance bien qu'en plusieurs endroits les chenilles a, cette nouvelle pluie qui, depuis quelques années, semble avoir remplacé la mouche à blé, les aient complètement détruits. Mais les pommes ont tout à fait manqué ; les nombreux vergers plantés au pied des monts Yamaska, Rougemont et surtout St-Basile, ne rapportent rien ou à peu près rien cette année, à leurs propriétaires. C'est une perte considérable. Les propriétaires de ces vergers comptaient, cet automne, sur une abondante récolte, mais les fûts à gelée du printemps auxquel les chenilles virent plus tard prélever leurs sucres, ont entièrement détruit leurs espérances.

Une chose que nous avons remarquée dans toutes les paroisses qui forment les comtés nommés plus haut, c'est le grand nombre de fromageries établies depuis quelques années. Chaque paroisse en possède au moins une souvent deux et quelquefois trois. Malgré la quantité considérable de fromage que tous ces établissements doivent jeter sur les marchés, le prix de cet article est encore assez élevé pour que les cultivateurs en retirent de bons profits. Dans ces diverses localités, on vend le fromage de 10 à 15 centimes la livre, ce qui vaut encore beaucoup mieux que de convertir la crème en beurre, paraît-il.

—Le *Pionnier de Sherbrooke*.

L'EFFET DE LA LUMIÈRE.—L'effet de la lumière, considérée comme cause du réveil de la vie dans le règne végétal, vient d'être observé près d'Athènes par le professeur Von Hendrich, dans des circonstances bien curieuses. On sait que les mines du Laurium, qui ont donné lieu à de si longs et si vifs débats diplomatiques, consistent, pour la plus grande partie, en scories provenant de l'exploitation des anciens Grecs, mais qui contiennent encore beaucoup d'argent, et que l'on en extrait aujourd'hui par les procédés perfectionnés de l'art moderne.

Or, sous ces scories, dit le *Médecin de famille*, depuis au moins 1,500 ans, dormait la semence d'un papavère du genre glaucum. Depuis qu'on les a enlevées pour les porter aux fourneaux, sur tout l'espace qu'elles recouvraient ont poussé et fleurissent les jolies corolles jaunes de cette fleur qui était inconnue à la science moderne, mais qui se trouve décrite dans Plinie et Dioscoride. Elle avait donc disparu du globe depuis quinze ou vingt siècles.

Un fait analogue s'est produit pour le blé que l'on trouve dans les anciennes sépultures égyptiennes. Ces graines de blé, mises en terre donnent un blé magnifique, les tiges de deux mètres et avec des épis trifurqués, chargés de grains abondants.

TOUT AUSSI BIEN.—Un de mes amis qui avait fait usage de votre sirop composé d'hypophosphites de Fellows pour la consommation fut induit par un de nos drogistes à prendre une autre préparation d'hypophosphites « qui », disait-il, « était tout aussi bonne si non meilleur. » L'usage d'une demie bouteille le convainquit que s'il consultait son intérêt, il devait revenir de nouveau à votre sirop.

GEO. C. FORT.

